

SANTÉ

Grippe et grippe A

Alors que le Limousin est la région où le nombre de cas de syndromes grippaux est le plus élevé (1 275 cas pour 100 000 habitants au 27 novembre 2009), elle est aussi la seule région où aucun établissement scolaire ni administration n'ont été fermés par les préfets. Ces derniers ne semblent pas prendre les mêmes décisions que leurs homologues.

(Pour info, voir les sites: <http://www.sentiweb.org> et

<http://www.education.gouv.fr/cid2488/info-grippe.html>)

Lors du CHSD (Comité d'Hygiène et de Sécurité Départemental) auquel assistait la Rectrice, cette dernière a indiqué que tous les collégiens et lycéens recevraient une notice explicative avec une fiche de consentement des familles pour la vaccination (remarque: suite à des interventions auprès du Ministère, il y a bien les cases « oui » et « non » pour choisir, et pas seulement la case du consentement comme cela était le cas dans une première version). Ils pourront se faire vacciner dans leur établissement. Cela a nécessité la réquisition de personnels et de locaux quelques 1/2 journées par établissement.

Pour les écoles maternelles et élémentaires, les parents d'élèves recevront un courrier mais la vaccination aura lieu dans les centres de vaccination.

Pour les enseignants, rien de spécial n'est prévu ! Ils sont considérés comme le reste de la population et devront attendre de recevoir le bon pour aller se faire vacciner ! Et pour les enseignantes enceintes où mamans de très jeunes enfants : rien, elles peuvent aller voir leur médecin traitant ! (dixit la Rectrice).

Médecine préventive

Lors du CHSD toujours, nous sommes intervenus une nouvelle fois sur le scandale de l'absence de médecine du travail pour les enseignants, alors que les textes prévoient:

« - une visite annuelle en cas de risques particuliers et pour les agents qui le souhaitent,
- pour tous une visite tous les 5 ans »

Nous avons remis à la Rectrice la demande de visite médicale de 98 collègues creusois. Après avoir fait remarquer que rien ne les empêchait d'aller voir leur médecin traitant, la Rectrice a indiqué que les postes de médecins scolaires existants ne sont pas assez attractifs mais qu'un 2ème médecin à mi-temps allait arriver pour l'académie et interviendrait en priorité pour les agents ayant des risques particuliers (labo, atelier...).

Concernant les 98 demandes, elle a indiqué qu'elle s'organiserait pour que toutes les personnes puissent être vues par un médecin de prévention, quitte à conventionner avec un organisme externe, spécialisé en médecine du travail.